
[Les concessions de conservation en tant que néocolonisation : African Parks Network](#)

Les concessions à des fins dites de conservation (parcs nationaux, aires protégées, réserves naturelles, etc.) trouvent leur origine dans les idées et les croyances qui ont sous-tendu la colonisation européenne. Le concept des aires protégées est né aux États-Unis à la fin du XIXe siècle du désir de préserver des zones de « nature sauvage », sans présence humaine, principalement pour une chasse réservée à l'élite et le plaisir de la beauté des paysages. Les parcs nationaux de Yellowstone et de Yosemite ont été vidés de leurs habitants par la force et ont fourni de prototype pour la « pratique de la conservation » qui se poursuit jusqu'à nos jours. Au cours de cette même période, les colonisateurs européens ont déclaré « réserves de faune » de vastes étendues de terres occupées en Afrique, après avoir expulsé les populations de ces zones. Ces réserves ont souvent été créées après que les chasseurs colonialistes avaient déjà exterminé une grande partie de la faune sauvage, dans le but de restaurer ces populations afin de pouvoir continuer la « chasse au gros gibier ».

Cependant, le retrait des colonisateurs européens d'Afrique n'a pas entraîné un retour au régime foncier coutumier. Les États nouvellement créés ont souvent poursuivi les politiques d'utilisation et de conservation des terres des colonisateurs, ce qui montre à quel point les normes coloniales et les systèmes de connaissances s'étaient profondément institutionnalisés. Les processus de colonisation ont toujours été accompagnés de l'idée que la « nature » est séparée de l'homme et que la « civilisation » vaut mieux que la « nature sauvage » imprévisible et improductive. L'idée de créer des espaces de « nature sans humains » est ainsi enracinée dans la pensée raciste et coloniale selon laquelle seuls les hommes blancs « civilisés » étaient capables de protéger et de gérer cette « nature ». C'était eux, et eux seuls, qui pouvaient accéder à cette « nature » qui serait sinon « sans êtres humains ».

Et nous pouvons observer qu'en de nombreux endroits, cette idée persiste encore aujourd'hui. Le tourisme de safari, par exemple, n'est que la continuation de cette tradition. Les touristes riches (principalement blancs) paient de grosses sommes d'argent pour séjourner dans des hôtels de luxe et reçoivent la permission de mitrailler des animaux (avec des fusils ou des caméras) en guise de trophées. Pendant ce temps, les populations qui chassent pour leur subsistance à l'intérieur de leurs territoires transformés en parc sont accusées de braconnage et criminalisées. Ce type de tourisme s'appuie sur certaines constructions de ce que « l'Afrique » signifie pour ceux qui entreprennent les safaris, qui révèlent l'état d'esprit colonial qui a initialement présidé à la création de ces réserves. C'est pourquoi les aires protégées sont pour la plupart des paysages « sans population ». Les gens sont rarement présentés comme faisant partie intégrante de la nature, et lorsqu'ils le sont, ils sont dépeints comme des intrus ou des « braconniers », comme des éléments de paysages touristiques où l'on peut acheter de l'artisanat ou regarder des danses, ou comme des guides ou des écogardes travaillant pour une entreprise ou une ONG étrangère.

La plupart des ONG internationales de conservation ont contribué à cette représentation des peuples autochtones comme des envahisseurs sur leurs propres territoires. Ce narratif a commodément mis l'accent sur la lutte contre les populations qui utilisent la forêt pour leur propre subsistance, plutôt que

sur les modes de consommation et les intérêts économiques des sympathisants et des donateurs de ces ONG.

Le parc national du Serengeti en Tanzanie, par exemple, est sans doute le symbole le plus connu de la « nature sauvage de l'Afrique ». Pourtant, la publicité touristique du parc ne mentionne presque jamais la façon dont le Serengeti a été créé : en expulsant les autochtones Maasaï de leurs territoires ancestraux à l'époque coloniale. Et cette situation perdure aujourd'hui. (1)

Mordecai Ogada, co-auteur du livre « The Big Conservation Lie » (« Le grand mensonge de la conservation »), explique dans une interview de 2021 que les zones géographiques des aires protégées fonctionnent fréquemment comme des colonies, à la différence qu'elles ne sont plus sous la gestion d'un empire, mais d'un réseau d'élites aux intérêts économiques et politiques clairs. (2) Ces élites, explique-t-il, sont les colonisateurs par rapport aux concessions de conservation. Elles concluent des accords de ce type avec de grosses sommes d'argent et influencent fréquemment toute politique nationale susceptible d'avoir un impact sur leurs intérêts et les zones qu'ils gèrent. Le pouvoir de ces réseaux de colonisateurs est à la fois physique – ils renforcent leur autorité et leur domination sur le terrain – et politique – ils ont des alliés aux bons endroits qui administrent les principaux bureaux gouvernementaux et financent les postes, explique M. Ogada. En outre, les éventuels conflits qui peuvent survenir sont facilement laissés de côté car ils ne relèvent pas de leur responsabilité ; ce résultat est obtenu en faisant reposer le poids de cette charge sur la « situation de souveraineté » des gouvernements nationaux. Ces réseaux répondent aux bailleurs de fonds, à l'industrie touristique et aux touristes eux-mêmes, qui sont tous principalement basés dans les pays du Nord. Et ils perdurent sur la base d'images de paysages paisibles, qui dans leur imaginaire sont des paysages sans êtres humains.

Ces réseaux comptent également des hommes d'affaires puissants ayant un intérêt personnel à financer la conservation pour compenser leurs émissions ou blanchir leurs activités polluantes et destructrices. Parmi ces derniers figurent par exemple le PDG de la plateforme de vente en ligne Amazon, Jeff Bezos, et son « Earth Fund » de dix milliards de dollars, certaines des plus grandes ONG de conservation recevant chacune 100 millions de dollars lors d'une première série de versements (3), et les dons de l'homme d'affaires milliardaire suisse Hansjörg Wyss au programme dit « 30x30 » (4), qui vise à transformer 30 % de la planète en aires protégées d'ici 2030.

L'industrie de la conservation promeut désormais l'idée de « racheter » des concessions de conservation (aires protégées ou parcs) et de les restructurer selon des modèles économiques à but lucratif. « African Parks Network » (APN), qui gère 19 parcs nationaux et aires protégées dans 11 pays d'Afrique, offre un parfait exemple de cette évolution.

African Parks Network : la sous-traitance des aires protégées à des entreprises privées

« African Parks Network » (APN) a été fondé par le magnat milliardaire néerlandais Paul Fentener van Vlissingen en 2000. APN s'appelait à l'origine « African Parks Foundation ». P. Fentener est issu de l'une des dynasties industrielles les plus riches des Pays-Bas et a été PDG du conglomérat énergétique SHV Holdings, qui a entretenu des relations d'affaires avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Il aurait eu l'idée de créer « African Parks » après un dîner organisé par Nelson Mandela en présence de la reine Beatrix des Pays-Bas, au cours duquel l'avenir des parcs nationaux en Afrique du Sud a été discuté. Pour le milliardaire, c'était l'occasion rêvée de redorer son image, entachée par ses activités pendant le régime de l'apartheid. Initialement créée en tant que société commerciale, « African Parks » a troqué ce statut pour celui d'ONG en 2005, afin d'attirer plus

facilement les donateurs et les financements de la conservation. (5)

Le modèle commercial d'APN est basé sur une stratégie de partenariat public-privé (PPP) pour la gestion des aires protégées, selon laquelle APN conserve l'entière responsabilité et l'exécution de toutes les fonctions de gestion et est responsable devant le gouvernement. APN utilise une approche de marché pour la conservation de la faune et de la flore, en faisant valoir que la faune et la flore peuvent financer leur propre conservation si elles sont « bien gérées ». L'organisation se présente comme une « solution africaine aux défis de la conservation de l'Afrique ». (6) Cependant, derrière la façade d'APN se cache tout un ensemble de gouvernements de pays du Nord et du Sud, d'institutions multilatérales, d'organisations internationales de conservation, de fondations familiales millionnaires et de particuliers qui financent ses activités de conservation.

Depuis 2017, le président de la société est le prince Henry de Galles, aussi connu sous le nom de Prince Harry, un membre de la famille royale britannique, qui a contribué à réunir le financement et les partenaires.

APN contrôle une superficie totale de 14,7 millions d'hectares en Afrique, soit environ la moitié de la superficie de l'Italie, et elle a l'intention de s'étendre encore plus afin de gérer « 30 parcs d'ici 2030, dans 11 biomes différents, en veillant à la bonne gestion de 30 millions d'hectares et en contribuant ainsi à une stratégie plus globale qui vise à la protection à perpétuité de 30 % des paysages uniques de l'Afrique ». De plus, sa feuille de route jusqu'en 2030 stipule que « 10 autres aires protégées s'étendant sur cinq millions d'hectares supplémentaires seront gérées par des partenaires sélectionnés par le biais de [son] nouveau 'programme incubateur'. Ces objectifs sont ambitieux et contribueront de manière significative à l'objectif mondial visant à protéger 30 % de la Terre pour que la planète préserve sa biodiversité. » (7)

APN indique également son intérêt pour la vente de crédits carbone en tant que source de revenus supplémentaire. Bien que ces crédits favorisent en fait un accroissement de la pollution et de l'utilisation des combustibles fossiles, le site web d'APN affirme que son modèle de conservation « représente une solution intégrée au changement climatique fondée sur la nature [...]. Nous conservons le carbone séquestré dans les plantes et les sols dans des lieux à forte valeur de biodiversité. » (8)

Cependant, l'expérience sur le terrain révèle comment ce soi-disant « partenariat » public-privé renforce et recrée en fait des relations de pouvoir oppressives.

Une étude universitaire de 2016 sur **la réserve de faune sauvage de Majete au Malawi** en est un bon exemple. (9) La réserve est gérée par APN depuis 2003, avec une concession de gestion de 25 ans. C'est le premier parc à être passé sous l'administration d'APN. Aux termes de la concession qui leur a été accordée, APN est censé associer les membres de la communauté à la gestion de la réserve. Cela veut dire qu'il est censé les consulter sur des questions nécessitant des décisions cruciales, telles que l'introduction de nouveaux animaux dans la région, et permettre à ces membres d'accéder à certaines des ressources de la réserve (par ex. l'herbe, les poissons ou les roseaux) et de les utiliser.

Bien qu'il existe un partenariat formel et légal entre le gouvernement du Malawi et APN sur le partage des bénéfices, il n'y a pas d'accord formel ou clair entre les communautés locales et l'APN sur la manière dont les bénéfices vont être partagés. Les avantages pour les communautés ne sont qu'indirects et obtenus lorsqu'elles participent à des activités telles que la vente de nourriture et des spectacles de danse pour un public de touristes. APN affirme qu'en plus d'accéder physiquement aux

ressources de la réserve de gibier, les communautés bénéficieront de la conservation de la faune grâce à l'emploi, aux activités génératrices de revenus qu'elles exercent et aux initiatives de responsabilité sociale d'APN. Cependant, selon l'étude, les communautés sont rarement autorisées à pêcher ou à récolter du miel ou des roseaux dans la réserve animalière. En fait, elles ne sont autorisées à récolter que du fourrage à certaines périodes de l'année, la direction du Parc avançant l'argument selon lequel les communautés sont censées protéger et conserver ces zones, et qu'une telle récolte perturbe les animaux.

Une femme interrogée dans le cadre de la recherche aurait déclaré : « Nous avons perdu le contrôle de nos moyens de subsistance, mais nous ne pouvons pas non plus être employés par APN ; on nous empêche d'accéder aux ressources dont nous avons besoin pour notre subsistance quotidienne, comme le poisson, les champignons et le miel. »

La même recherche souligne également comment APN a utilisé de manière trompeuse les populations locales pour atteindre ses propres objectifs, mais d'une manière qui ne profite en rien à la communauté dans son ensemble. Par exemple, APN s'est servi d'un vague accord avec les chefs locaux (qui ont été emmenés dans d'autres parcs nationaux pour une visite) comme justification pour justifier l'extension de la réserve de faune sauvage aux terres ancestrales qui étaient cultivées par les communautés. Les membres de la communauté se sont ainsi retrouvés non seulement sans possibilité de s'exprimer, mais aussi divisés. Cette situation a été encore aggravée par la tactique adoptée par APN pour exercer des pressions sur les familles, et les femmes en particulier, en proposant de couvrir les frais de scolarité de leurs enfants.

Les entretiens avec des chefs locaux et des dirigeants d'organisations communautaires ont également révélé que, bien qu'ils soient informés de ce qui se passe à l'intérieur de la réserve, ils n'ont aucun pouvoir pour s'opposer aux décisions de la direction d'APN. Par conséquent, ils sont contraints de s'aligner sur la direction d'APN de peur de compromettre leur relation avec l'organisation.

Le Parc National d'Odzala-Kokoua en République du Congo est un autre cas qui mérite d'être souligné. Le Parc, créé en 1935 alors que le pays était une colonie française, s'est approprié le plus grand domaine forestier de la région, qui couvre 1,35 million d'hectares. Depuis 2010, la gestion de ce « nirvana des amoureux de la nature », comme le décrit APN, est entièrement confiée à cette entreprise pour une durée de 25 ans. Parmi les partenaires du parc figurent des groupes de conservation tels que le WWF, et l'Union européenne.

APN s'est associé à la Congo Conservation Company (CCC), une entreprise créée et financée par un philanthrope allemand, afin d'entreprendre des activités commerciales touristiques dans le parc national d'Odzala-Kokoua. La CCC y possède trois lodges haut de gamme, auxquels les touristes peuvent accéder par des vols charters depuis la capitale congolaise Brazzaville. Cependant, très peu d'habitants de Brazzaville ont la possibilité de profiter d'un tel tourisme de luxe. Une visite de 4 jours dans le Camp de découverte des gorilles d'Odzala, par exemple, coûte 9 690 USD par personne.

Si le parc a été créé en 1935, APN déclare que « les humains occupent la région depuis 50 000 ans ». L'entreprise souligne que 12 000 personnes vivent encore autour du Parc, « *et pourtant*, c'est toujours l'une des zones les plus diversifiées sur le plan biologique et les plus riches en espèces de la planète » (c'est nous qui soulignons). Par cette formulation, plutôt que de reconnaître la contribution des habitants au maintien de la forêt après tous ces milliers d'années, l'entreprise indique clairement qu'à ses yeux la présence humaine n'est pas compatible avec l'objectif de conservation des forêts ; c'est *malgré* la présence des communautés qu'il reste encore une certaine

biodiversité. (10)

APN prétend protéger le parc « avec une équipe d'écogardes renforcée et d'autres techniques de maintien de l'ordre, tout en investissant dans « le changement des comportements humains ». Ces affirmations et points de vue sur la conservation montrent clairement que pour ce réseau et ses bailleurs de fonds et alliés, les personnes vivant dans et autour des forêts sont considérées comme une menace et que leurs activités de conservation peuvent être mieux gérées sans elles.

En fait, selon une étude sur les relations historiques entre les communautés et la direction du Parc, environ 10 000 personnes ont été expulsées suite à la création du Parc en 1935, et n'ont jamais été indemnisées pour leur préjudice. L'étude souligne également qu'en dépit de la politique plus récente d'APN qui suggère la « participation » et la « représentation » des communautés dans les processus décisionnels, le sentiment général parmi les communautés interrogées est que le parc a été créé non seulement par des étrangers, mais aussi pour des étrangers. Certains membres de la communauté ont déclaré : « Nous ne voulons pas de ce parc qui ne nous donne rien et diminue nos moyens de subsistance ; il nous prive de nos droits sur la forêt. Nos droits d'accès aux ressources et aux terres sont très peu respectés. » Une autre personne a expliqué : « Notre gibier est saisi par des écogardes. La misère et la pauvreté ont augmenté, car non seulement nous ne pouvons pas bien nous nourrir, mais nous ne pouvons pas non plus vendre un peu de gibier pour acheter des produits de base comme du savon et de l'essence. » (11)

Il n'est pas surprenant donc que depuis plus de 10 ans, APN ait manifesté son intérêt pour l'éventuelle transformation du parc d'Odzala-Kokoua en un projet REDD+, car dans l'optique de ces projets, les communautés sont également considérées comme une menace et portent la responsabilité de la déforestation. (12) D'autre part, aucune disposition ne permet aux communautés de recevoir une part des bénéfices de la vente de crédits carbone.

Pour le WWF, ce sont les populations et non les sociétés minières qui menacent les forêts

Le parc national d'Odzala-Kokoua n'est pas le seul parc de la région. Il fait partie de ce que le WWF appelle le paysage de la Tridom (« Tridom Landscape »), une zone couvrant 10 % de l'ensemble de la forêt tropicale du bassin du Congo, qui comprend deux autres parcs : la réserve de faune du Dja au Cameroun et le parc national de Minkébé au Gabon. Mais plusieurs projets de grande envergure sont prévus à l'intérieur de la Tridom, notamment une zone de 150 000 hectares pour des concessions pour l'exploitation du minerai de fer dans la région frontalière Cameroun-Congo. En raison de l'inaccessibilité de cette région, d'énormes investissements dans les infrastructures doivent également être prévus, tels que des routes, un chemin de fer pour transporter les minerais et un barrage hydroélectrique pour fournir l'électricité nécessaire. Ce dernier s'appelle le barrage de Chollet, du nom d'une série de cascades sur le fleuve Dja, décrite par le WWF lui-même comme « un site vierge ». (13)

Le WWF est l'acteur et le complice de la persécution et de l'expulsion des peuples autochtones et d'autres communautés de la région au nom de la « protection » de la nature. Pourtant, aucune mesure similaire n'a été annoncée par l'ONG contre les entreprises promouvant l'exploitation minière, les grandes infrastructures et les barrages hydroélectriques dans cette même zone. L'explication peut être trouvée dans une proposition de projet récente (rejetée) que le WWF a présentée à l'UE pour créer une autre aire protégée, le parc Messok Dja.

Dans cette proposition, le WWF fait valoir qu'il escompte que les sociétés minières financeront le

WWF pour ses « mesures de protection » dans la zone de la Tridom. En d'autres termes, le nouveau parc pourrait être considéré comme une compensation pour les dommages causés par l'exploitation minière et ses infrastructures connexes. En plus de cela, des écogardes financés par le WWF ont été impliqués dans de graves violations des droits humains, notamment des passages à tabac, des tortures, des abus sexuels et même le meurtre de membres de communautés autochtones qui vivent à Messok Dja, le nouveau parc proposé. (14)

L'énorme contradiction qui consiste persécuter ceux qui vivent avec les forêts et les protègent, tout en gardant le silence sur les projets des compagnies minières, révèle les véritables intérêts des politiques actuelles de « conservation », à savoir la poursuite d'un modèle global destructeur basé sur les idées et les croyances des processus de colonisation et des colonisateurs, anciens et nouveaux. Il est impératif d'affirmer notre solidarité avec les communautés qui résistent et font face aux impacts de la « conservation forteresse ». Des entreprises telles qu'APN représentent et renforcent ces croyances et politiques de « conservation forteresse ».

Secrétariat international du WRM

- (1) [REDD-Monitor, Stop the evictions of 70,000 Maasai in Loliondo, Tanzania, January 2022.](#)
- (2) [Death in the Garden Podcast, Dr. Mordecai Ogada \(Part 2\) - A case for scrutinizing the climate narrative, November 2021](#)
- (3) [CNBC, Jeff Bezos names first recipients of his \\$10 billion Earth Fund for combating climate change, November 2020](#)
- (4) [The Nature Conservancy, 30x30: Protect 30% of the Planet's Land and Water by 2030, February 2020.](#)
- (5) [Le Monde Diplomatique, From apartheid to philanthropy, February 2020](#)
- (6) [Rapport annuel 2020 d'African Parks.](#)
- (7) Idem (6)
- (8) [African Parks, Climate Action](#)
- (9) Sane Pashane Zuka, Brenda-Kanyika Zuka. Traitors Among Victims.
- (10) [Bulletin WRM, septembre 2021, Région de la Sangha en République du Congo.](#)
- (11) [Rainforest Foundation, Protected areas in the Congo Basin: Failing both people and biodiversity?, 2016.](#)
- (12) [REDD-Monitor, African Parks Network plans to sell carbon from Odzala-Kokoua National Park in Republic of Congo, 2011.](#)
- (13) [REDD-Monitor, TRIDOM – one of the largest trans-boundary wildlife areas in Africa faces critical new threats. Far from protesting, conservationists are looking to cash-in on the destruction, 2022.](#)
- (14) Idem 13